

N° DEL/2022-113



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 03 octobre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 03 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 26 septembre 2022

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. FERRE Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

M. BRETTE Gérard, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. LACROIX Laurent, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (5) :

M. BRETTE Gérard a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Muriel a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Convention de partenariat avec le Lycée agricole de Neuvic

M. le Président rappelle au Conseil qu'un des objectifs du Projet Educatif de la Collectivité est de :

Promouvoir la coéducation en développant et en renforçant des partenariats auprès des acteurs de la jeunesse et des loisirs (écoles, associations, ...).

Dans ce but, il propose de mettre en place une convention de partenariat entre le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes et L'EPLEFPA Haute-Corrèze - 19160 NEUVIC.

Cette convention permet à des étudiants de BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature option animation) de 1^{ère} année d'évoluer dans leur processus de formation en proposant des animations aux enfants et jeunes fréquentant les structures du service Enfance-Jeunesse. Ces animations sont proposées en période périscolaire (les mercredis), réparties sur l'année scolaire et permettront aux enfants du territoire de découvrir la nature au fil des saisons.

Cette convention avait été mise en place à titre expérimental sur l'année scolaire 2021-2022 et le bilan fait avec l'équipe enseignante et les équipes du service Enfance-Jeunesse a montré les bénéfices de cet échange tant pour les étudiants que pour les enfants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

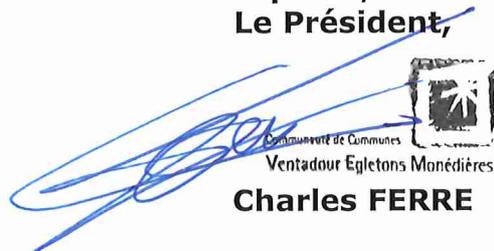
- **Approuve** la convention de partenariat annexée à la présente délibération.
- **Autorise** M. le Président à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 4 octobre 2022
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

CONVENTION DE PARTENARIAT – PROJET D'ANIMATION-NATURE GPN 1B

Entre

Le commanditaire d'une part : Communauté de communes Egletons-Ventadour-Monédières – Carrefour de l'Épinette, 19550 LAPLEAU, représentée par son Président Mr Charles FERRE et M. Julien BRUNETTAU, coordinateur enfance-jeunesse

Et

L'EPLEFPA Haute-Corrèze - 19160 NEUVIC, représenté par son Directeur, Monsieur Éric CAZASSUS d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat

Considérant le pôle de compétences du LEGTA « Henri Queuille » dans les métiers de la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels au niveau du BTS « GPN » ;

Considérant le référentiel du BTSA « GPN » et un de ses modules professionnels : M 54 intitulé « Animation d'un public » ;

Considérant les attributions et les missions du commanditaire d'accueil jeunesse et de loisirs.

Article 2 : Modalités du partenariat

Intitulé du (ou des) projet(s) : Conception et réalisation de 4 animations-nature par les étudiants en BTSA GPN 1B durant l'année scolaire 2022-2023 et 2023-2024.

Les étudiants de BTSA GPN 1B concevront et réaliseront 4 animations-nature qui évoqueront le passage des saisons dans la nature présente autour du centre de loisirs de Darnets où auront lieu les animations. Selon les possibilités de déplacement des étudiants, l'animation pourra avoir lieu dans les locaux des ALSH concernés.

Les étudiants animeront des groupes d'enfants issus des accueils de loisirs de Darnets, Egletons, Marcillac, Lapeleu et Montaignac ainsi qu'un groupe d'adolescents de l'espace jeunes d'Egletons.

Madame Isabelle BAUDEMONT, responsable de l'accueil de loisirs de Darnets, est l'interlocutrice pour la mise en place de ce projet.

Périodes et dates de réalisation du projet :

Les étudiants de BTSA GPN 1B concevront et réaliseront 3 animations-nature réparties comme suit :

- animation AUTOMNE-HIVER – 30/11/2023
- animation PRINTEMPS – 29/3/2023
- animation ETE – septembre 2023 (à définir)

Les animations auront lieu le matin ou l'après-midi selon les horaires suivants :

- 9h30-11h : 1 ou 2 groupe(s) 6-8 ans d'Egletons
- 9h30-11h : 1 ou 2 groupe(s) 8 ans et plus d'Egletons
- 10h-10h45 : 1 groupe 3-5 ans d'Egletons
- 14h-15h30 : 1 groupe 6 ans et plus de Darnets
- 14h-15h30 : 1 groupe 6 ans et plus de Montaignac
- 16h-17h30 : 1 groupe d'adolescents de l'Espace jeunes d'Egletons
- 15h30-16h15 : 1 groupe 3-6 ans de Darnets
- 15h30-16h15 : 1 groupe 3-6 ans de Montaignac

Un premier temps de rencontre, d'échange avec le commanditaire et de repérages de site aura lieu le lundi 7 novembre matin (9h15 sur site).

Article 3 : Responsabilités

Les étudiants demeurent pendant toute la durée de l'étude sous l'autorité et la responsabilité des enseignants de la section BTS « GPN » et du Proviseur du lycée de Neuvic.

Les enfants restent sous la responsabilité des animateurs des centres de loisirs. Chaque groupe d'enfants / étudiants sera accompagné par l'animateur référent du groupe.

Le commanditaire s'engage à rembourser les frais liés au matériel nécessaire à la conception des animations. Ces frais sont à concurrence de 200 €. Les outils produits resteront la propriété de la Communauté de Communes Egletons-Ventadour-Monédières et notamment du service Enfance-Jeunesse.

Les frais de déplacements des étudiants pour les besoins du projet seront pris en charge par l'EPLEFPA.

Article 5 : Communication

Chacune des deux parties pourra utiliser librement les images prises lors de la réalisation de ces animations, sous réserve de citer l'autre, et après avoir vérifié les droits à l'image des personnes concernées.

Fait à NEUVIC, le

Le directeur,

Le Commanditaire,



Lycée Henri-Queuille de Neuvic – Centre de Formation GOLF – Antenne du CDFAA – Ferme du Manus

Rue de l'Agriculture – 19160 NEUVIC

Tél : 05.55.95.80.02 – Fax : 05.55.95.87.57 – Mail : legta.neuvic@epl-haute-correze.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

